



Après le stress des épreuves, vous en viendrez vite aux questions concernant l'année prochaine : votre affectation, votre stage, votre formation, votre titularisation... **Le SNUipp-FSU vous accompagnera tout au long de votre formation, de votre entrée dans le métier et de votre carrière.**

♦ **Si vous obtenez le concours**, vous serez, pour la grande majorité, à mi-temps en responsabilité de classe et à mi-temps en ESPE. Pour le SNUipp-FSU, cela n'est pas suffisant. Le temps en classe représente une lourde charge de travail. Le temps de stage ne doit pas dépasser le tiers-temps. Il est urgent de reconstruire une véritable formation professionnelle des enseignants.

♦ **Si vous n'obtenez pas le concours**, vous pourrez poursuivre votre master à l'ESPE, et préparer de nouveau le concours. Le SNUipp-FSU revendique des moyens suffisants pour vous assurer une préparation de qualité et une revalorisation des salaires des enseignants pour reconnaître le métier et le rendre attractif.

Dès la rentrée, les militants et les élus du personnel du SNUipp-FSU seront à vos côtés pour vous aider et répondre à vos questionnements. Vous pourrez les rencontrer lors de permanences à l'ESPE ou de réunions, mais aussi dans les écoles. Vous pouvez également les contacter à la section départementale.

L'équipe départementale du SNUipp-FSU

LE SNUIPP-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC : un syndicat proche et disponible

- ♦ **Il vous informe et vous conseille** : rencontres, téléphone, presse, site internet, etc.
- ♦ **Il vous écoute et vous réunit pour réfléchir, débattre, agir,...** : lors de réunions syndicales, AG, manifestation,...
- ♦ **Il vous représente et vous défend** : grâce à ses représentants du personnel qui siègent dans les instances paritaires départementales pour le Mouvement, la carte scolaire, les permutations,... et qui vous accompagnent, si vous le souhaitez auprès de l'administration.
- ♦ **Il défend des valeurs** : la laïcité, la réussite de tous les élèves, la solidarité, l'équité, la défense des services publics...

Le nombre de places aux concours

Les 18 et 19 avril 2016 auront lieu les **épreuves d'admissibilité**. Cette année, **12 911 places** aux concours CRPE sont prévus. Depuis 2008 (10000 places), le nombre des recrutements n'avait fait que chuter avec un palier en 2009 (7000 places) et 2010 (7165 places) et le décrochage en 2011 avec seulement 3154 places. Il a augmenté depuis mais reste en-deçà du niveau de recrutement connu au début des années 2000. **Au CRPE 2016, vous êtes 82 139 inscrits**. Au concours 2015, il y avait **61 788** inscrits et **28 378** présents.



L'école connaît une crise de recrutement : en deux ans, 1558 recrutements prévus n'ont pas été réalisés, faute de candidats ayant les résultats suffisants pour être admis.

Avec **12 911 recrutements** d'enseignants pour le CRPE 2016, le nombre de postes offerts aux concours continue d'augmenter. **Néanmoins, cela ne compensera pas les 29 683 suppressions de postes de ces dernières années**. En effet, après 10 ans d'attaques contre le service public d'Éducation, la situation reste dégradée tant pour les élèves que pour les enseignants.

De plus, **il faudrait des mesures financières** fortes pour inciter les étudiants à s'engager vers le métier d'enseignant et améliorer les conditions de formation et d'entrée dans le métier.

La situation ne peut rester en l'état. **Pour le SNUipp-FSU l'heure est à la remise à plat de la réforme !**

« Répartition des places aux concours PE 2016 »

Académies	Total	Concours externes		2nd concours internes		3ème concours
			spécial		spécial	
Aix-Marseille	600	580				20
Amiens	450	400				50
Besançon	195	185		5		
Bordeaux	490	438	31		3	18
Caen	180	174		2		4
Clermont-Ferrand	100	95				5
Corse	30	14	1			15
Créteil	1800	1635		55		110
Dijon	320	301				19
Grenoble	565	555				10
Guadeloupe	55	46		6		3
Guyane	180	127	5	40		8
Lille	790	772				18
Limoges	80	79				1
Lyon	640	615				25
Martinique	71	52	8	6		5
Montpellier	620	520	20	30		50
Nancy-Metz	310	292	2			16
Nantes	475	441	1			33
Nice	345	306	2	12		25
Orléans-Tours	420	407		5		8
Paris	365	351		8		6
Poitiers	215	190		16		9
Reims	220	214				6
Rennes	340	262	49		2	27
Réunion	210	180	2	10		18
Rouen	360	350				10
Strasbourg	380	322	50		5	3
Toulouse	360	340	12	8		
Versailles	1750	1615		25		110
TOTAL	12911	11858	183	228	10	632

Foire aux questions

Je suis admis-e et je peux m'inscrire en M2 MEEF, comment va se passer mon affectation pour l'année 2016-2017 ?

Vous serez classé-es selon le rang au concours et ainsi affecté-es dans les départements de l'académie selon les vœux que vous avez émis lors de l'inscription. Une fois affecté-e dans un département, vous serez nommé-e sur un poste lors du Mouvement. Les règles diffèrent d'un département à l'autre, contacter alors le SNUipp-FSU, il vous guidera.

Je suis admis-e et je suis déjà titulaire d'un master, que se passe-t-il pour moi pour l'année 2016-2017 ?

Vous serez en mi-temps en classe et vous suivrez la formation en ESPE. Une formation dite « adaptée » vous sera proposée. Vous n'aurez pas à valider le M2 MEEF puisque vous êtes déjà titulaire d'un master mais vous devrez valider les éléments comptant pour la titularisation.

Combien serai-je rémunéré-e ?

Vous serez rémunéré-e au premier échelon pendant les 3 premiers mois, soit un salaire net d'environ 1330 euros, puis au deuxième échelon pendant les 9 mois suivants, soit un salaire net d'environ 1430 euros.

Quel est mon statut pendant mon année de stagiaire ?

Vous serez fonctionnaire stagiaire. Le



ELECTIONS DANS LES ESPE

Chaque année, des élections ont lieu dans les ESPE pour renouveler tout ou partie des élu-e-s (représentants des étudiants, stagiaires, personnels de l'ESPE) au Conseil d'Ecole.

Des décisions concernant votre scolarité y sont prises. **La FSU**, par ses interventions multiples, contribue à améliorer votre formation et vos conditions d'accueil. **Alors votez !**

UN CONCOURS SUPPLEMENTAIRE DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL

Cette année encore, la ministre propose un recrutement externe supplémentaire de **500 professeurs des écoles** dans l'académie de Créteil. L'ouverture de ce concours fait suite aux difficultés de recrutement rencontrées par cette académie et aux fortes mobilisations des enseignants de Seine-Saint-Denis, à l'appel du SNUipp-FSU.

SNUipp-FSU édite spécialement pour vous un « Rikikisaitou », brochure qui compile vos droits, vos obligations, les infos concernant votre année de PES, l'école...

Sur quel type de poste ce stage peut-il être effectué ?

Cela peut-être dans la classe d'un directeur déchargé, d'un collègue à temps partiel, ou sur un poste de remplaçant. Les textes réglementaires préconisent d'éviter les postes spécialisés, les postes les plus difficiles de l'éducation prioritaire ainsi que les CP.

Je réussis à valider mon M1 MEEF, mais je n'ai pas le concours, puis-je m'inscrire en M2 MEEF ?

Normalement oui, il faut rapidement vous adresser à l'ESPE. En cas de problème contacter le SNUipp-FSU de votre département.

Pour le SNUipp-FSU

- ♦ **L'entrée dans le métier doit être progressive**, articulant formation, stages, analyses de pratiques, et recherche.
- ♦ **Pour assurer l'accès au métier à tous et la mixité sociale**, des systèmes d'aides sont indispensables, sans contrepartie de travail dans les écoles.

Le SNUipp-FSU à vos côtés, des outils pour vous aider



... sur le terrain

Nos rendez-vous avec la profession, ce sont des **réunions d'infos syndicales** (ouvertes à tous et toutes), **des réunions débats** à thème avec la participation de chercheurs, mais aussi **l'Université d'Automne** du SNUipp-FSU. C'est l'occasion pour environ 400 enseignants qui s'y inscrivent de suivre pendant trois jours des conférences d'une trentaine de chercheurs et de débattre avec eux. Vous pouvez y participer. Pour vous informer, contacter le SNUipp-FSU.

... sur Internet

Actualité, informations, renseignements, conseils, publications, consultables sur :



- nos sites nationaux : snuipp.fr et neo.snuipp.fr

- et notre site départemental : XX.snuipp.fr (où « XX » est le numéro de votre département).

... à travers nos publications

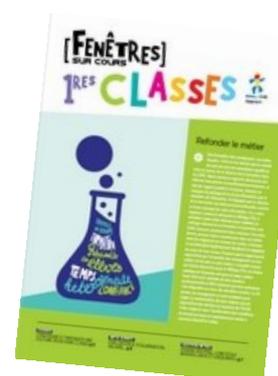
- le journal départemental SNUipp-FSU

Une ou plusieurs publications mensuelles envoyée(s) à tous les syndiqués et un exemplaire par école. Toute l'actualité de l'école en général et du département en particulier.

- différents suppléments et guides.

- (**Fenêtre sur cours**) est la revue nationale du SNUipp-FSU envoyée aux syndiqués et dans toutes les écoles.

- (**Fenêtre sur cours**) «**premières classes**» est un supplément qui vous est spécialement destiné, vous pouvez vous le procurer auprès de votre section départementale.



« Se syndiquer au SNUipp-FSU »

- c'est **décider ensemble**,
- c'est **refuser l'isolement**,
- c'est donner à toute la profession les moyens de **se défendre et d'avancer**,

- c'est effectuer un **geste solidaire**,
- c'est exiger **collectivement une école de qualité !**



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

SE SYNDIQUER
**POUR SON MÉTIER.
POUR SOI-MÊME.
POUR LES ÉLÈVES.**



<https://adherer.snuipp.fr>